

**« l'Intégration Structurelle du Secteur Informel dans la Gestion Municipale des Déchets en  
Tunisie »  
Réunion de Plateforme**

**Ettadhamen - Mnihla, Palais de la municipalité, 30 Septembre 2014  
Déclaration publique des partenaires**

*Compte-tenu de la situation difficile du secteur informel en Tunisie, notamment des récupérateurs de déchets valorisables qui sillonnent les rues et les décharges, le ministère fédéral de la coopération économique et du développement de l'Allemagne (BMZ), à travers le projet GIZ SWEEP-Net a lancé le projet « Intégration structurelle du secteur informel dans la gestion municipale des déchets en Tunisie ». Ce projet est décliné sur deux communes pilotes, à savoir d'Ettadhamen-Mnihla et La Marsa. Il a pour objectif général l'amélioration des conditions de travail et de vie des acteurs du secteur informel de la gestion des déchets, ainsi que promouvoir l'efficacité de la gestion des déchets au niveau local.*

Les parties présentes à la plateforme de dialogue organisée à Ettadhamen-Mnihla dans le cadre de l'intégration structurelle du secteur informel dans la gestion municipale des déchets en Tunisie , à savoir :

- 1) La municipalité d'Ettadhamen Mnihla, représentée par Mr. Souheil Sassi, Secrétaire général ;
- 2) L'association des barbéchas et des collecteurs d'Ettadhamen-Mnihla, association en cours de création, représentée par Mr. Abdelmajid Rihani
- 3) L'association Eco-City des Jardins d'El Menzah, représentée par Mr. Ridha Abbès, Président
- 4) L'association Nibras, représentée par Mr. Chebbi Aymen, Secrétaire Général
- 5) L'ANGed, représentée par Mme Rtibi Olfa
- 6) La BTS, représentée par Mr. Karim El Ghoudi

Les parties présentes à la plateforme réunie à la municipalité d'Ettadhamen - Mnihla dans le cadre de l'intégration structurelle du secteur informel dans la gestion municipale des déchets en Tunisie, déclarent :

**1. Les partenaires du projet pilote sont désignés comme suit :**

- a. La municipalité d'Ettadhamen Mnihla par le biais de son Service propreté.
- b. L'association des barbéchas et des collecteurs d'Ettadhamen-Mnihla.
- c. L'Association Eco City des Jardins d'El Menzah,
- d. L'association Nibras
- e. ANGed
- f. Les organismes de financement

**2. Les critères de sélection des zones pilotes sont :**

- a. La présence d'une association active dans la zone.
- b. L'existence d'une activité effective de collecte par les barbéchas.
- c. Un quartier résidentiel (villas individuelles) / quartier d'habitat dense horizontal
- d. La présence d'une école.
- e. Une zone pilote à Ettadhamen, une zone pilote à Mnihla.

Critères supplémentaires pour la collecte à domicile de déchets en tri sélectif des déchets organiques et secs:

- a. Absence ou présence limitée d'un service public de collecte de déchets.
- b. Secteur avec un habitat ou une infrastructure urbanistique difficile à atteindre avec des équipements motorisés.

En conséquence les zones pilotes choisies pour le projet sont :

- **Mnihla : Quartier Jardins d'El Menzah 2, avec l'appui d'Ecocity.**
- **Ettadhamen : Cité du 2 mars : de la rue 105 à la route de Bizerte avec l'appui de Nibrass (en partie)**

Le mode de collecte concernant le quartier du 2 mars (collecte à domicile des déchets recyclables ou collecte à domicile des déchets recyclables et des autres déchets) sera décidé en concertation entre l'association des barbéchas, l'association du quartier et la municipalité. Concernant le quartier Jardins d'El Menzah 2, la collecte déchets recyclables se fera en porte à porte.

### **1. Rôle de la municipalité et collaboration municipale au projet pilote**

- a. Mise à disposition d'un local pour le bureau de liaison (pour les enquêtes sociales, l'appui à la constitution de dossier de demande de crédit, etc.)
- b. fournitures d'un badge et désignation à travers ce badge du secteur pilote.

### **2. Rôle de l'association des barbéchas et des collecteurs d'Ettadhamen-Mnihla**

- a. Assumer la responsabilité dans le secteur pilote de la collecte du tri sélectif chez l'habitant ou par accrochage
- b. Reconnaître la nécessité d'une relation de confiance avec les citoyens (maintenant clients)
- c. Meilleure organisation des points de collecte avec le respect de la réglementation municipale

### **3. Rôle et responsabilité des associations de quartier**

- a. Collaborer à l'enquête de satisfaction client.
- b. Collaborer au contrôle et à la gestion de l'action.
- c. Collaborer à la campagne de sensibilisation.

#### **4. Rôle et responsabilité de l'ANGed**

- a. Etude d'opportunité sur la garantie des financements si conventionnement avec l'ANGED (cahier des charges ou autre?).

Sous réserve d'obtention de fonds :

- a. Financement éventuel d'association pour la fourniture de badges, dossards, gants
- b. Vaccination
- c. Assistance pour la campagne de sensibilisation (règles d'hygiène)

#### **5. Rôle et responsabilités des organismes de financement**

- a. Etudier les demandes de financement pour l'acquisition des équipements en provenance de sociétés de personnes ou d'associations de microfinancement (qui redistribuent les financements aux bénéficiaires en fonction de leurs capacités de remboursement)
- b. Signer une convention avec l'ANGed pour le financement des emplois verts (bénéficiaires)
- c. Faire bénéficier de micro-financement les membres de l'association à travers les deux associations de développement local (Ettadhamen et Mnihla).